

constante & la ferme disposition de fournir à la Russie les secours stipulés par les Traités, & pourvû que celle-ci voulut rendre à la première les Provinces qu'elle a été obligée de céder à la Paix de Nyttadt. »

L'Armée du Comte de Romanzow, déjà fort affoiblie, l'a été encore davantage par les détachemens qu'il en a fallu faire contre les rebelles. Elle a pris ses quartiers d'hiver en Moldavie, où le fameux Hassan-Bacha, à la tête de 36000 hommes, se propose de l'inquiéter. Le Corps du Général Dolgorouki s'est, dit-on, presque entièrement dispersé. On s'attend en Crimée à une seconde invasion que les Turcs croient devoir leur mieux réussir que la première.

Parmi les divers privilèges accordés aux Députés de la Commission chargée de la rédaction du nouveau Code de Loix, il y en a quelques-uns qu'on trouvera singuliers, & qui ne préviennent pas tout le monde également en faveur de ce Code.

Chaque Député, pendant toute sa vie, ne peut être puni de mort, appliqué à la torture, ni recevoir aucune punition corporelle, quelque crime qu'il commette; il dépend immédiatement de l'Impératrice. Ses biens ne sauroient être non plus saisis que pour dettes; ceux qui maltraiteroient, voleroient ou tueroient un de ces Députés, seront punis une fois plus sévèrement que ne le portent les Loix. Il paroît surprenant que les rédacteurs d'un Code de législation commencent par se mettre à l'abri de toutes les Loix. On admet dans cette Commission; non-seulement les Chrétiens de différentes Communions, mais aussi des Mahométans, des Payens & des Gentils, dont les lumières